

# Compte rendu du conseil municipal de CUNLHAT du 29 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice: 15

Par suite d'une convocation en date du 22 mai 2018, les membres composant le conseil municipal de CUNLHAT se sont réunis en mairie le 29 mai 2018 à 19h sous la présidence de Monsieur FARGETTE Frédéric, Maire

**Sont présents:** M. FARGETTE Frédéric, Maire, M. CHASSOT Daniel, Mlle. FOURNIOUX, Daniëlle, M. DESMARET Jean-Luc, adjoints, M. HERRY Jean-Michel, M. TOURNEBIZE David, Monsieur BERNARD Jean, Madame MEYGRET-NICOLAS Véronique, Mme.GIOUANOLI Isabelle lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration:** Mme LOYD Eleanor donne procuration à M. HERRY Jean-Michel, Mme LISTRAT Rolande donne procuration à M. FARGETTE Frédéric, Mlle. ROCHE Angélique donne procuration à M. TOURNEBIZE David, M. LIENNARD Didier donne procuration à Mme. GIOUANOLI Isabelle.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. DESMARET Jean-Luc a été désigné pour remplir cette fonction.

## Approbation du précédent compte rendu

Le conseil approuve le compte rendu du 5 avril 2018.

**VOTE:** POUR: 12                      CONTRE : 1

## DM suite au prêt budget 2018

le déblocage de l'emprunt avec remboursements trimestriels devait être réalisé à fin mai pour bénéficier du taux intéressant, les prochains remboursements en capital et intérêts n'avaient pas été prévus au budget, une décision modificative devait être votée en C M:

- Section de fonctionnement :
- Débit Au compte 022 : - 3 723 €
- Credit Au compte 66 : + 713 € (intérêts)
- Virement sur le compte d'investissement 1641 : + 3 010 € (capital)

**VOTE :** POUR: 13

Madame FACY Chantal arrive à 19H15 .

## Dédommagement projet tutoré

L'an dernier, pour le projet touristique, l'université nous avait fait une facture afin de prendre en charge les frais des étudiants et de les rembourser. Cette année, pour les deux groupes qui sont venus faire l'étude sur les arbres, l'université ne veut pas s'en occuper. Après avoir pris contact avec les étudiants, nous avons validé un dédommagement de 200 euros par groupe.

**VOTE :** POUR : 13    Abstention : 1

SIAMU

Dans le cadre de la reprise du SIAMU par les 2 communautés de communes ALF et API, chaque commune adhérente au SIAMU doit voter sa dissolution à compter du 01/07/ 2018. Les communes ont jusqu'au 31/07/2018 pour le mettre à l'ordre du jour du conseil municipal.

**VOTE : POUR : 14**

### **Convention restauration et personnel collègue**

Le département demande d'établir à nouveau la convention pour la restauration.

Comme nous ne savons pas encore qui de la communauté de communes ou la commune va prendre en charge la garderie du mercredi matin, la convention porte uniquement sur le lundi, mardi, jeudi et vendredi.. Pour ces jours, il est proposé de repartir sur le même fonctionnement à savoir une mise à disposition de 6 h et 40 minutes par jour pour préparer le repas, mettre la table, servir, débarrasser, faire la plonge et nettoyer le réfectoire.

**VOTE : POUR : 14**

### **Appels d'offre (voirie)**

- 4 entreprises ont répondu au marché de 25 tonnes de point à temps.

C'est l'entreprise Eiffage qui a été la mieux disante avec un prix à la tonne de 1150€ HT soit 28750€ HT

### **Information délégation consentie**

I. FOLLANFANT Bruno arrive à 19h21

#### **II.**

#### **Motion pour la baisse des dotations**

• Objet : Demande d'explication sur les variations de dotations 2018 • Monsieur le Préfet, • L'Etat, par la voix de ses plus hauts responsables, a affirmé le maintien de la dotation globale de fonctionnement en 2018. Cette formulation malheureuse, maintes fois répétée par les parlementaires de la majorité auprès des élus, sans autre forme de précisions, ne recouvre en rien la réalité vécue par la commune de Cunlhat qui perd 87 170 € de sa dotation! • Cette réalité nous amène à vous interpeller officiellement d'abord pour vous inviter à faire remonter au gouvernement la difficulté vécue par notre commune pauvre avec des conséquences immédiates qui viennent saper un peu plus notre moral et réduire l'action publique comme par exemple, l'impossibilité de mettre en place l'agenda d'accessibilité. • Ensuite, nous vous interpellons pour connaître les raisons formelles et techniques qui expliquent ces décisions surprenantes, qui sont intervenues début avril et qui nous a obligé d'improviser un budget. • Ces décisions ont pour conséquence d'accroître les inégalités financières déjà largement « efficientes » au détriment d'un aménagement équilibré du territoire. Derrière cette désorganisation en totale contradiction avec l'engagement de l'Etat de ne pas changer les règles suite à de trop nombreuses réformes impactant les collectivités dans leur organisation, nous faisons plusieurs hypothèses : • - L'application de la loi NOTRe en est en grande partie responsable. En forçant les communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert à fusionner, elle a fait augmenter le potentiel financier aggloméré de notre commune moins riche et baisser celui des communes plus riches. • Résultat : - 14,82 % de dotation pour Cunlhat alors que d'autres gagnent comme Ambert (+ 7,39%) ou Vertolaye (+ 20 %). C'est un effet collatéral d'une loi mal pensée et mal préparée. • - S'agissant de la Dotation nationale de péréquation, il s'agit d'un instrument de péréquation alimentée par un écrêtement de la fiscalité professionnelle et attribuée aux communes qui ont un

potentiel fiscal faible, sous condition d'un effort fiscal minimum. Les calculs sont revus chaque année. Au niveau national, si le montant global n'a pas bougé par rapport à l'an passé, les sommes que perçoivent les communes peuvent varier d'une année sur l'autre et des communes peuvent sortir du dispositif (avec étalement sur 2 ans). Mais son mode de calcul dépend du potentiel financier des communes (et de leur effort fiscal). Le potentiel financier a une part strictement communale et une part intercommunale. Lors d'une fusion d'un EPCI « riche » avec un « pauvre », mécaniquement le potentiel financier aggloméré des « pauvres » augmente, ce qui amène une diminution de la dotation de péréquation (et peut-être d'autres). Cette situation ne recouvre en rien ce que vivent les élus ruraux et crée des situations inutilement difficiles. Parmi les conséquences, ce qui est plus injuste, c'est que l'apport de communes pauvres exonère certains EPCI de la contribution au FPIC. On assiste donc au creusement des inégalités financières. Les communes riches y gagnent et les pauvres y perdent. Nous attirons votre attention sur le risque de voir ce phénomène se renforcer avec le FPIC où les calculs se font sur le périmètre de l'EPCI, et là les changements de périmètre ont souvent changé la donne. • Restant à votre disposition, Monsieur le Préfet, recevez l'assurance de ma haute considération.

**VOTE : POUR : 15**

### **MOTION POUR LA REDYNAMISATION DES COLLÈGES RURAUX du LIVRADOIS-FOREZ**

• Depuis de nombreuses années, les quatre collèges ruraux d'Olliergues, Saint Dier D'Auvergne, Saint Amant Roche Savine et Cunlhat coordonnent leurs actions et organisations pédagogiques dans le cadre du Réseau Rural d'Education du Livradois. Ce réseau offre ainsi un maillage éducatif qui doit être conforté. Or, l'évolution ces dernières années des moyens accordés (baisse de dotations horaires et suppression de subvention) fragilise grandement ces collèges dont nous avons besoin dans nos territoires. Les soutenir en leur octroyant les moyens nécessaires pour assurer une offre pédagogique et un fonctionnement de qualité est la condition essentielle pour assurer la solidarité des territoires et des générations, mise en avant tant par le Département que l'Education Nationale. Attendu que le Livradois-Forez est particulièrement concerné par ce qui suit : L'ancienne région Auvergne était la dixième région par son taux de pauvreté qui était plus élevé en rural à l'inverse de la France Métropolitaine : 14,7% en milieu rural soit 3 points de plus que la moyenne nationale. Le taux pour les familles monoparentales monte à 33%. Les temps d'accès aux services dit de vie courante sont deux fois plus longs que dans les autres campagnes du pays. Le Puy de Dôme est le département français qui compte le plus d'habitants vivant au dessus de 800 m d'altitude. Les collèges composés de nombreux élèves issus de CSP défavorisées font réussir aussi bien leurs élèves entre la 6ième et la 3ième, Diplôme National du Brevet compris. De plus, le comité de pilotage du RRE a mis en place un groupe de travail pour faire des propositions pour l'avenir des collèges du RRE. Aujourd'hui, des enseignants des différents collèges sont en réflexion pour l'élaboration de nouveaux projets. Nous demandons à l'Inspection d'Académie et au Conseil Départemental qu'aucune fermeture ne soit prononcée, que les moyens soient mis en œuvre pour permettre de redynamiser nos collèges, pour que soit expérimenté un vrai projet avec un soutien pédagogique de l'Education Nationale et un soutien technique (rénovation des internats notamment) du Conseil Départemental. Pour l'avenir de nos enfants et de notre territoire, il faut maintenir un enseignement de qualité et de proximité sur nos territoires ruraux

**VOTE : POUR : 15**

### **MOTION POUR LA GENDARMERIE**

Un projet de réorganisation des services de gendarmerie dans le département du Puy de Dôme

vient d'être annoncé. Les conséquences de cette restructuration sont inquiétantes pour le territoire du Livradois-Forez. Ainsi, à la suppression de la brigade de Saint-Dier-d'Auvergne, s'ajouterait la fusion de la compagnie d'Ambert avec celle de Thiers. De telles décisions seraient un nouveau recul des services publics et de la proximité pour les habitants et pour les élus du territoire. Tout le travail réalisé par les gendarmes, dans le cadre d'une concertation quasi quotidienne avec les élus locaux, serait affecté par cette décision. L'argument d'une mise en cohérence des services de la gendarmerie avec le nouveau découpage intercommunal masque mal les réelles motivations du gouvernement dont l'objectif est de tailler dans les dépenses publiques sans aucune concertation, au risque de remettre en cause la politique de prévention et de sécurité sur nos territoires ruraux. De plus, avec la disparition de la compagnie d'Ambert, cinq postes seraient supprimés : trois agents administratifs et deux emplois sur le terrain. Par ailleurs, compte tenu de l'importance des relations de travail entre les services de la sous-préfecture et de cette unité de commandement, nous ne pouvons qu'être inquiets de cette fusion. En effet, sur un territoire rural aussi vaste que l'arrondissement d'Ambert, qui peut prétendre que la continuité des services de l'État sera assurée avec la même efficacité alors que les officiers de la compagnie de Thiers seront à 50 minutes de la sous-préfecture d'Ambert ? La réactivité et la disponibilité des agents seront réduites au détriment du service attendu par les habitants et par les élus. Ainsi, une nouvelle fois, notre territoire va subir les conséquences du recul d'un service indispensable pour lequel les habitants manifestent un attachement bien légitime. Cette fusion est ressentie comme un signe supplémentaire du mépris affiché pour nos communes rurales par les gouvernements successifs depuis de longues années. Dans ces conditions, le conseil municipal exprime une opposition résolue au projet de fusion de la compagnie de gendarmerie d'Ambert avec celle de Thiers. Il demande au ministre de l'intérieur l'abandon de ce projet afin que notre territoire rural puisse encore compter sur la présence de sa compagnie de gendarmerie.

**VOTE : POUR : 15**

### **Questions diverses :**

- Adhésion : «ma commune au naturel»

Le conseil départemental veut mobiliser les communes autour du développement durable en favorisant l'embellissement et le cadre de vie et ce en lien avec le label Villes et Villages fleuries du Puy de Dôme.

Ce label a pour objectif d'offrir aux habitants un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement, d'accompagner les communes en apportant des conseils techniques et de proposer des formations gratuites aux agents notamment dans la cadre du zéro phyto.

Le conseil municipal décide de s'inscrire au label « Ma commune au naturel ».

- Concernant la révision du prix des loyers pour la brigade de Gendarmerie, malgré notre délibération prise au dernier conseil municipal, aucune réponse ne nous est encore parvenue.

- Evolution du budget sur les prochaines années.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement d'environ 90 000€ nous amène à revoir notre politique en terme de projets et des économies devront être faites. Plusieurs pistes sont à l'étude.

- Ecole – TAP

▪ Le passage à la semaine de 4 jours a des conséquences sur les emplois de temps du personnel communal qui travaille aux écoles. Avant les vacances d'été, nous allons travailler pour préparer la rentrée.

- Personnel du service technique

Une personne du service technique a envoyé une lettre de démission qui sera effective le 9 juin. Pour le moment, en attendant de voir l'évolution des dotations, il est proposé de surseoir à son remplacement.

- **Maître** nageur :A ce jour, aucune personne ne s'est présentée.

- L'association Toi et Toits

Cette association citoyenne fraîchement créée et accompagnée par le Parc Livradois Forez a présenté son activité au conseil municipal. Elle souhaite faire émerger une démarche collective et citoyenne à la production photovoltaïque. Elle recherche des collectivités disposant de toitures adaptées à l'installation de panneaux photovoltaïques. La commune de Cunlhat dispose d'une toiture pouvant correspondre, il s'agit du toit du bâtiment de stockage en cours de construction vers le service technique. Affaire à suivre

- Chalets non rénovés.

7 des chalets sur 17, situés sur la base de loisirs sont dans un état pitoyable et la réfection ne semble pas judicieuse. Il est donc envisagé de les démolir et ce en accord avec le gérant. Le permis de démolir va être déposé.

- Chalet place du marché.

Un dépôt de pain a été mis en place dans le chalet, place du marché et ce à l'initiative de la municipalité pour pallier à la défection de la boulangerie BESSON. M. Thierry CHARLAT, boulanger à BILLOM a bien voulu fournir ce service en attendant !!!!! Nous remercions ce professionnel pour son investissement et pour la qualité du service.

- Travaux rue St. Pierre – place Lamothe

- Les travaux se poursuivent et ont pris du retard. Le chantier devrait prendre fin raisonnablement mi-septembre. Les élus sont vigilants quant au suivi du dossier notamment sur le plan financier.

- Cinéparc

- Du fait de la baisse des subventions et de la fin des contrats aidés, le syndicat est dans une situation difficile. Elle souhaite réunir une commission qui travaille sur le fonctionnement de la structure. Chantal Facy veut bien être déléguée pour cette commission tout en sachant que ce sera sûrement un élu de Sauxillanges qui sera retenu du fait que Jacqueline Jouve, présidente de Cinéparc est cunlhatoise.

- Question du public. Madame Jouve signale que la cuve à goudron située à la « grainetie » pourrait être potentiellement dangereuse. Réponse au prochain conseil.

La séance est levée à 21h